

# *l'encoche*

revue d'information  
de la commune de Montana



Décembre 2011 - N° 15

## *De Fleurs des Champs aux ZAPE intercommunales*



# De Fleurs des Champs aux UAPE intercommunales

## La fondation Fleurs des Champs et la politique de la petite enfance de l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM)

En 2008, la fondation *Fleurs des Champs* a été mandatée pour gérer l'ensemble des structures préscolaires et parascolaires reconnues situées sur les communes de Crans-Montana, ce dans un souci d'égalité de traitement et de non-concurrence. *L'Encoche* a sollicité les acteurs et responsables du domaine au niveau communal et intercommunal pour en présenter l'historique, les bases légales et les structures.



Romaine  
Duc-Bonvin



Claude Robyr



Fabienne Quennoz

M<sup>me</sup> Romaine Duc-Bonvin, présidente de la commission intercommunale Crèche/UAPE (Unité d'Accueil de la Petite Enfance), M. Claude Robyr, délégué de la commune de Montana à la fondation *Fleurs des Champs*, et M<sup>me</sup> Fabienne Quennoz, directrice de la crèche-garderie *Fleurs des Champs* ont ainsi été sollicités pour présenter aux lecteurs de *L'Encoche* les enjeux de la politique de la petite enfance pour les partenaires de l'Association des communes de Crans-Montana.

### La fondation Fleurs des Champs, 1951-2011

Pour retracer l'histoire de la crèche-garderie de *Fleurs des Champs*, il est un chemin des plus aisés qui consiste à suivre Bojen Olsommer dans son ouvrage *Petite histoire d'une grande œuvre de santé*<sup>1</sup>, édité à l'occasion du cinquantième anniversaire du Centre valaisan de pneumologie.

La grande partie du texte suivant est repris de son ouvrage et précise l'importance majeure et déterminante de M<sup>me</sup> Georgette Wander, généreuse

<sup>1</sup> Bojen Olsommer, *Petite histoire d'une grande œuvre de santé*, Valprint SA Sion, 1991. Le texte en italique reprend de larges extraits des pages 39 à 43.



M<sup>me</sup> Wander entourée des Sœurs de Valère.

bienfaitrice à l'origine de la maison d'accueil *Fleurs des Champs* dont la Fondation fête ses soixante ans d'existence en 2011.

*A Montana, les Sœurs de Valère ont été appelées en 1930 par le curé Paillotin à prendre en main, du côté de la Combaz, un modeste foyer de jeunes filles dit Maryfield, lequel est transféré en 1936 plus au centre, au voisinage de l'église, dans le bâtiment du D<sup>r</sup> Flueler<sup>2</sup>.*

En 1937, M<sup>me</sup> Georgette Wander loue une maison près de l'ancienne cure dans l'intention d'y faire hospitaliser quelques jeunes filles malades et pauvres.

*Les Sœurs disposent ainsi, à demeure, d'une assistance médicale bienvenue. Mais le praticien quitte la station quelques années plus tard. C'est alors que s'affirme, de façon décisive, l'action de M<sup>me</sup> Georgette Wander (nommée aussi M<sup>me</sup> Dr. Albert Wander, dans le style alémanique, et parfois M<sup>me</sup> Ovomaltine, à la valaisanne, par la légèreté de la mémoire, en raison de ses attaches avec la grande entreprise bernoise dont le produit reconstituant a fait le tour du monde).*



La pension-restaurant Chantecler et, à l'arrière, l'ancienne chapelle protestante.

*Elle est liée d'amitié avec les Sœurs de Valère. A leur intention, elle acquiert, près de la gare du funiculaire, l'édifice intitulé Villa Valley View au cadastre de Randogne, pour en faire, sous le nom évocateur de Fleurs des Champs, une réplique plus ample et plus confortable de leur institut, ouvert dorénavant aux jeunes tuberculeux (non contagieux) des deux sexes. Une œuvre qui fait date,*

<sup>2</sup> Ce bâtiment se nommera par la suite la pension Chantecler.



*irradiée par la sollicitude de M<sup>me</sup> Wander qui ne lui ménagera jamais son soutien moral et matériel (elle en soldera, année après année, les déficits d'exploitation).*

*Dès 1944-1945, la recrudescence des demandes d'admission rend flagrante l'insuffisance des locaux et des installations. Il faut une plus grande maison... Informé, l'Etat du Valais va saisir l'occasion de réaliser le projet de sanatorium infantile qui le préoccupe depuis plusieurs années. M<sup>me</sup> Wander y souscrit de grand cœur, pourvu que l'emprise étatique n'annihile pas l'esprit de charité et de dévouement qui a animé jusque-là l'institution, à laquelle les Sœurs de Valère devront rester associées en tant que cofondatrices. D'entente avec le conseiller d'Etat Jean Coquoz, la bienfaitrice jette son dévolu sur l'immeuble de Julie Gueydan de Roussel, le Solréal, qui pourra loger les hôtes de Fleurs des Champs dans de meilleures conditions, avec une vingtaine de plus – cinquante-huit en tout. (Le déménagement s'effectuera dès la fin octobre 1945).*

*M<sup>me</sup> Wander loue pour trois ans l'immeuble Solréal (bâtiment actuel de Fleurs des Champs), en accord avec l'état du Valais. M<sup>me</sup> Wander supportait la location et l'Etat du Valais le déficit d'exploitation.*

*Les 9 et 23 octobre 1945, le Gouvernement approuve un modus vivendi prévoyant notamment que Fleurs des Champs bénéficiera d'un appui financier et administratif de l'Etat dans la mesure où le sanatorium – sur lequel M<sup>me</sup> Wander conservera la haute main – accueillera les enfants du Valais.*

*Suivent les deux actes notariés du 28 février 1946. Le premier authentifie la donation consentie à l'Etat du Valais par M<sup>me</sup> Georgette Wander – plus précisément par la fondation qui porte son nom – de la Villa Valley View avec son contenu. Il stipule qu'en cas de vente ou location subséquente de l'objet, le produit ou revenu de l'opération sera affecté à une œuvre de même nature, au profit*



*de l'enfance tuberculeuse du canton. Le second consacre l'acquisition par l'Etat du Solréal, où se poursuit l'activité des sœurs sous le regard amène de l'autorité, partie prenante dans l'arrangement intervenu, puisqu'elle sait où placer dorénavant les jeunes sujets atteints de primo-infections et autres formes de tuberculose non contagieuses. Les éloges vont d'ailleurs se multiplier sur la tenue exemplaire et les ressources pédagogiques de l'établissement Fleurs des Champs qui, plus à l'aise dans sa nouvelle enceinte, a permis aux Sœurs de faire appel au concours, généralement bénévole, de jeunes monitrices pour l'éducation des enfants, à commencer par leur formation scolaire. L'objectif est aussi d'agrémenter leur séjour par des jeux et des exercices récréatifs stimulant leur curiosité, leur plaisir d'apprendre, leurs goûts artistiques. Ce petit univers si bien ordonné, comme une grande famille, dispose d'un atelier d'ouvrages pratiques, et il prépare au surplus, grâce à des cours par correspondance, l'insertion sociale des aînés dans la voie qu'ils ont choisie. La réussite est évidente, novatrice.*

*Reste à déterminer le statut définitif de Fleurs des Champs. Il y faudra des années. M<sup>me</sup> Wander s'en inquiète. (...) Comment l'Etat va-t-il s'y prendre pour intégrer Fleurs des Champs dans son ressort tout en respectant les vœux de la fondatrice ? (...)*

En 1948, l'Etat du Valais achète l'immeuble **Solréal** afin de le mettre à la disposition de l'œuvre déjà existante.

C'est ainsi qu'en 1951 peut être juridiquement constituée la fondation **Fleurs des Champs**.

*Instrumenté par Aloys Theytaz le 3 juin 1951, l'acte constitutif de la Fondation Fleurs des Champs dote celle-ci d'un capital inaliénable de cent dix mille francs, dont cent mille sont l'équivalent du don fait par M<sup>me</sup> Wander de la Villa Valley View (en fait son propre investissement dans l'acquisition de l'immeuble). Le*



Fête du Sacré-Cœur en 1951.



La Villa Valley View rebaptisée Ste Bernadette.

surplus de dix mille francs rassemble les libéralités de tierces personnes. C'est ainsi que l'Etat dispose du sanatorium infantile à travers la fondation dont il a la maîtrise, encore que deux des cinq sièges du comité du conseil de gestion soient attribués d'office, l'un à M<sup>me</sup> Wander ou à la personne désignée par elle-même ou ses héritiers, l'autre à la Mère Supérieure de l'Ordre des Sœurs hospitalière de Valère, aussi longtemps que celles-ci assumeront l'exploitation de l'établissement.

Quant à l'ancienne Villa Valley View, rebaptisée Sainte-Bernadette et prise en charge par les Sœurs de Notre Dame de Lourdes, l'Etat y hospitalise dès 1945 les enfants atteints de tuberculose contagieuse.

Mais c'est à un autre titre encore que la reconnaissance du pays est acquise à M<sup>me</sup> Wander. Entre-temps, elle a financé une partie de la construction du Sanatorium populaire du Valais, soit le secteur hospitalier féminin, outre l'agencement et la décoration de la chapelle. Un geste qui conjugue admirablement foi et charité. Celui-ci, de l'ordre de quatre cent mille francs (autant dire plusieurs millions si l'on se place cinquante ans plus tard) sera même considéré comme décisif par plusieurs auteurs.

M<sup>me</sup> Wander s'illustrera également lors de la construction de l'église de Montana-Village en offrant généreusement la plus grande des cloches.

Lors de l'ouverture du *Sanatorium Valaisan* en 1941, toutes les jeunes filles qui sont soignées à *Fleurs des Champs* sont transférées dans la section féminine du nouvel établissement. A partir de cette date, *Fleurs des Champs* est réservé aux enfants.



## Du préventorium à la Garderie d'enfants en 1976

Dès 1970, la maison, jusqu'alors sanatorium, devient préventorium et soigne désormais des asthmatiques, des convalescents relevant de broncho-pneumonie, des malades ayant subi une intervention chirurgicale ou des enfants atteints de bronchites chroniques qui ont besoin d'une cure d'altitude. En plus des malades, la maison accueille également des enfants pour des séjours de vacances.

A partir de 1976, l'activité du secteur « médical » de *Fleurs des Champs* s'étant considérablement réduite à la suite de la modification du traitement de la tuberculose, l'initiative est prise de créer, grâce aux compétences professionnelles des révérendes Sœurs hospitalières, une garderie d'enfants ouverte sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour les parents qui travaillent, doivent s'absenter ou être hospitalisés ainsi que pour les touristes.



Les pensionnaires.

En 1996, les Sœurs se retirent de la gestion de *Fleurs des Champs* qui sera désormais une crèche - garderie fermée la nuit, les week-ends et les jours fériés. Un secteur internat est également créé dans le bâtiment réservé à des enfants de zéro à huit ans placés par l'office de protection de l'enfance suite à des problèmes sociaux ou familiaux importants. Toutefois, en raison du faible taux de fréquentation, l'internat ferme ses portes le 31.12.2006.

De 1997 à 2004, deux directeurs se succèdent à la tête de la structure *Fleurs des Champs*. M<sup>me</sup> Fabienne Quennoz, la directrice actuelle, entre en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2004, succédant à M. Mac-Donald Rey.



## **La politique de la petite enfance de l'Association des communes de Crans-Montana**

### **La Loi valaisanne en faveur de la jeunesse**

La Loi valaisanne en faveur de la Jeunesse du 11 mai 2000 impose aux communes valaisannes certaines exigences en ce qui concerne l'offre publique et privée de places d'accueil pour les enfants de zéro à douze ans. Les exigences sont comprises principalement dans l'article 32 qui a la teneur suivante :

#### **Art. 32: Rôle des communes**

- 1. Il appartient aux communes, ou aux groupements de communes, de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde aux besoins de places d'accueil extra-familial pour les enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire.*
- 2. Les communes sont chargées d'évaluer les besoins pour de telles structures, d'informer les usagers sur l'offre et sur les modalités d'utilisation de celle-ci et de coordonner l'affectation de l'ensemble des ressources dans ce domaine. Elles peuvent déléguer ces tâches aux centres médicaux-sociaux.*
- 3. Les communes veillent à garantir un accès équitable à un réseau d'accueil à la journée, différencié et à la portée des parents.*

Pour pouvoir appliquer cette législation relative à la jeunesse, l'Association des communes de Crans-Montana a commandé tout d'abord à la HEVS une étude visant à déterminer les besoins de la population. Le rapport de cette étude, paru en 2003, a proposé entre autres le transfert de la garderie *Arc-en-Ciel* de Lens à Chermignon d'en Bas et la mise en place de quinze places pour la crèche et de quinze places pour l'UAPE.

Le rapport ayant été accepté par tous les conseils, les six présidents ont créé le 1<sup>er</sup> juin 2005 une association, au sens de la loi sur les communes, pour gérer le domaine de l'accueil de la petite enfance.



## **L'Association pour la Gestion des Lieux d'Accueil de la petite Enfance (AGLAE).**

AGLAE est une association dont le but est de répondre aux besoins de placement à la journée des enfants des communes signataires, ceci dans l'esprit de l'article 32 de la Loi valaisanne en faveur de la Jeunesse.

Pour permettre à l'association AGLAE d'atteindre les buts qui lui ont été fixés, la commune de Chermignon s'est mise en quête de terrains disponibles. Après examen de plusieurs variantes, elle a proposé d'implanter un nouveau complexe destiné à la jeunesse dans le secteur des Martelles, selon la localisation proposée par la HEVS.

Après le concours d'architecture et des procédures administratives rondement menées, les travaux commencent à l'été 2007. A l'ouverture, en août 2008, la crèche dispose de trente-six places alors que l'UAPE primaire et infantine en compte autant.

De plus, AGLAE établit un contrat de prestations avec la fondation *Fleurs des Champs* pour la gestion de l'ensemble des infrastructures intercommunales.

Après quelques mois d'utilisation, les demandes affluent à tel point que les six communes créent une commission crèche/UAPE début 2009 afin qu'elle réfléchisse sur les besoins futurs et règle les problèmes courants.

Après examen, la commission arrive à la conclusion que le nombre de places à disposition ne permet pas de répondre aux demandes déposées.

En août 2010, les six communes acceptent la proposition de la commission crèche/UAPE de mettre sur pied une UAPE primaire à Lens, pour les enfants de Lens/Icogne et d'en ouvrir une au pavillon du Genevois pour les enfants des classes



primaires de Crans-Montana. Le centre scolaire des Martelles accueille dès lors les enfants des classes enfantines et primaires de Chermignon, Montana, Randogne et Mollens.

Pour tenir compte des demandes de placement effectuées, le nombre de places offertes dès la rentrée d'août 2010 est donc de :

- 36 places pour la crèche *Croc'Soleil* à Martelles
- 36 places pour l'UAPE infantine *Croc'Soleil* à Martelles
- 36 places pour l'UAPE primaire à Lens
- 36 places pour l'UAPE primaire au centre scolaire des Martelles
- 32 places pour l'UAPE primaire au Genevois à Montana.

## **Les structures d'accueil actuelles crèche - UAPE**

La direction générale, dont les bureaux sont installés à *Fleurs des Champs*, traite les demandes d'inscription, l'établissement comme le changement des contrats de fréquentation et la facturation des prestations. Il faut relever que, dans l'esprit de la loi cantonale, le mode de facturation est différencié selon les revenus des parents, les déclarations fiscales faisant foi.

Chaque structure est chapeautée par une responsable pédagogique dont la mission est de gérer les équipes éducatives, le suivi des enfants ainsi que la bonne collaboration avec les parents grâce à la création et à la mise en application d'une ligne pédagogique.

A ce jour, la Fondation gère trois types de structures, soit deux crèches, deux UAPE infantine et quatre UAPE primaire qui vous sont présentées ci-après.



## **Crans-Montana: Crèche Fleurs des Champs et UAPE enfantine Les Solalines**



Fleurs des Champs.

Située entre Crans et Montana, au sud du lac Grenon, la crèche occupe deux des cinq étages que compte la maison construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'UAPE occupe un étage. Entouré de verdure et à proximité d'un chemin pédestre, le bâtiment possède également une place de jeux privative.

La crèche *Fleurs des Champs* est ouverte à l'année du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30. Elle accueille des enfants de zéro à quatre ans et sa capacité d'accueil journalière

est de cinquante sept enfants regroupés en fonction de leur âge et encadrés selon les normes en vigueur comme suit:

Nom des groupes	Age des enfants accueillis	Capacité max.	Encadrement
Coccinelles	2 à 14 mois	15	1 pour 5
Lutins	14 à 24 mois	10	1 pour 5
Lucioles	2 à 3 ans	12	1 pour 6
Tournesols	3 à 4 ans	20	1 pour 10

L'UAPE enfantine de *Fleurs des Champs, Les Solalines* existe depuis janvier 2010. Elle est ouverte à l'année du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30 et accueille des enfants de quatre à six ans. Sa capacité d'accueil journalière est de trente-six places.

## **Chermignon d'en Bas Martelles: Crèche Croc'Soleil et UAPE enfantine Zigzagzoug**

Située en face du centre scolaire, la crèche occupe un des deux étages que compte le bâtiment en activité depuis août 2008.

Le deuxième étage est occupé par l'UAPE *Zigzagzoug*.



La crèche *Croc'Soleil* est ouverte à l'année du lundi au vendredi de 6 h 45 à 19 h 15. Elle accueille des enfants de dix-huit mois à quatre ans et sa capacité d'accueil journalière est de trente-quatre enfants répartis en deux groupes :

Nom des groupes	Age des enfants accueillis	Capacité max.	Encadrement
P'tits Patapons	18 mois à 3 ans	18	1 pour 6
Amstramgrands	3 à 4 ans	16	1 pour 8



Le Centre scolaire des Martelles et la crèche Croc'Soleil.

Située au rez-de-chaussée du centre scolaire des Martelles, salle n°1, l'UAPE primaire existe depuis août 2010. Elle est ouverte durant les périodes scolaires de 6 h 30 à 19 h 00 et accueille des enfants de six à douze ans, soit les élèves de la première à la sixième primaire. Sa capacité d'accueil journalière est de trente-six places.

L'UAPE enfantine *Zigzagzoug* est ouverte à l'année du lundi au vendredi de 6 h 45 à 19 h 15. Elle accueille des enfants de quatre à six ans et sa capacité d'accueil journalière est de trente-six places.

## **Crans-Montana: UAPE primaire au Pavillon Genevois**



Le Pavillon Genevois.

Cette structure est destinée aux écoliers primaires scolarisés au Pavillon Genevois.

Située au rez-de-chaussée du Centre scolaire du Pavillon Genevois, l'UAPE primaire existe depuis août 2010.

Elle est ouverte durant les périodes scolaires de 6 h 30 à 19 h 00 et accueille des enfants de six à douze ans.

Sa capacité d'accueil journalière est de trente-deux places.



L'UAPE primaire de Lens.



L'UAPE primaire de Randogne.

## Lens: UAPE primaire

L'UAPE primaire existe depuis août 2010. Elle accueille les élèves de la première à la sixième primaires scolarisés à Lens et à Flanthey. Elle est ouverte durant les périodes scolaires de 6h30 à 19h00 et accueille des enfants de six à douze ans. Sa capacité d'accueil journalière est de trente-six places.

Dès la rentrée 2011-2012, l'UAPE est installée dans un nouveau local aménagé au sud du centre scolaire de Lens.

## Randogne: UAPE primaire

Située dans la cour du centre scolaire, elle a démarré son activité le 22 août 2011. Elle est ouverte durant les périodes scolaires de 6h30 à 19h00 et accueille des enfants de six à douze ans, soit les élèves de la première à la sixième primaire. Sa capacité d'accueil journalière est de trente-six places.

## L'Association des Parents d'Accueil APA

Parallèlement aux structures citées, il existe une Association des Parents d'Accueil qui propose des placements au sein du district de Sierre.

Commune/localité	Nombre d'enfants placés	Nombre de parents d'accueil
Anniviers	27	5
Chalais	7	1
Chermignon	25	2
Chippis	1	0
Flanthey	1	0
Grône	35	4
Lens	6	1
Miège	10	2
Mollens	11	1

Commune/localité	Nombre d'enfants placés	Nombre de parents d'accueil
Montana	32	2
Randogne	3	0
Sierre	78	17
St-Léonard	30	4
Venthône	6	4
Veyras	10	2
Hors commune	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>288</b>	<b>45</b>



## Perspectives et besoins futurs

Ainsi que le démontrent les chiffres présentés ci-dessus, les besoins ont progressé de plus de cinq cent pour-cent entre les évaluations effectuées lors des premières études en 2003 et les demandes effectives enregistrées lors de la rentrée 2010. Aujourd'hui et pour quelques années cependant, l'on devrait tendre à une stabilisation de la demande.



L'objectif à court terme consistera certainement en une analyse plus fine des besoins liés à la mise à disposition d'une deuxième structure de nurserie qui permettrait d'accueillir les nourrissons jusqu'à l'âge de dix-huit mois.

Relevons enfin le grand engagement tant financier que structurel pris par les six communes du Haut-Plateau. Par leur rapidité d'action et de décision, elles se sont ainsi positionnées comme un modèle d'adaptation aux nouvelles dispositions légales introduites.

Les autorités politiques des six communes ont su donner une réponse concrète et adaptée aux besoins des familles résidentes. Qu'elles en soient sincèrement remerciées.

Romaine Duc-Bonvin  
Claude Robyr  
Fabienne Quennoz